



Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE*

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Roland RIVET, Maire*

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS 2023

Nombres de membres : 17 Nombre de présents : 15 Date de la convocation : 23 MARS 2022 Date d'affichage : 23 MARS 2022	Présents : Roland RIVET – Patricia VILLEVIEILLE- Guy ESCOFFIER – Bernard COLLIN – Patrice CLAPEYRON – Charlene PASTEL – Olivier BLANCHARD – Virginie D'AURIA – Lila BENABDESLAM – Paul-Henri VALOUR – Céline RIOCREUX – Angélique DESCHAMPS -Eric DI CARMINE – Marilyn MARCELLIER
	<u>Pouvoirs</u> : Christian BISSARDON avait donné pouvoir à Lila BENABDESLAM
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	<u>Secrétaire</u> : Lila BENABDESLAM
	<u>ABSENTS</u> : Stéphanie GROS – Christian BISSARDON – Tristan SAVEL-NAIME

23-03-01 - Budget principal – approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de MONISTROL SUR LOIRE a fourni à la commune, afin de l'approuver, le compte de gestion du budget principal de la commune de l'année 2022.

Ce document fait apparaître un excédent d'investissement qui s'élève à la somme de 823 712,30 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement qui s'élève à la somme de 418 479,55 €

Précisant que ce compte est concordant avec le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal le Maire propose d'approuver ce document tel qu'il a été fourni.

VOTE : UNANIMITE sur 16 votants

23-03-02 - Budget principal – approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'année 2022. Ce dernier affiche les résultats suivants

INVESTISSEMENT DEPENSES :	460 142,34 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE :	25 820,25 €
INVESTISSEMENT RECETTES :	1 309 674,89 €
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	+ 823 712,30 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES :	1 237 269,04 €
FONCTIONNEMENT RECETTES :	1 655 748,59 €
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	+ 418 479,55 €

Madame Patricia VILLEVIEILLE adjointe, propose d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal tel qu'il est présenté.

VOTE : UNANIMITE sur 15 votants (le maire s'étant absenté pour le vote)

21-03-03 – Commune – Affectation du résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter **823 712,30 €** du résultat d'investissement au compte 001 de la section investissement recettes et d'affecter la somme de **418 479,55 €** à l'article 1068 de la section d'investissement recettes du budget primitif 2023

VOTE : UNANIMITE sur 16 votants

21-03-04 – Commune –Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune hausse des impôts n'a eu lieu depuis 2014. Malgré la baisse annoncée des dotations de l'état, la Municipalité ne souhaite toujours pas recourir à l'augmentation des impositions locales mais plutôt à la maîtrise des dépenses et la recherche d'économies pour équilibrer son budget 2023. Aussi, il présente les taux qu'il propose de voter pour 2023, inchangés par rapport à ceux de 2022.

	TAUX 2022 en %	TAUX 2023 en %
<i>Taxe foncière propriété bâtie</i>	44,91	44,91
<i>Taxe foncière propriété non bâtie</i>	91,86	91,86
<i>Taxe d'habitation</i>	13,39	13,39

Monsieur le Maire propose d'adopter les trois taux proposés pour l'année 2023.

VOTE : UNANIMITE sur 16 votants

21-02-05 – Commune – Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2023 qui fait apparaître :

En section d'investissement dépenses la somme totale de 1 710 261,85 €

En section d'investissement recettes la somme totale de 1 710 261,85 €

En section de fonctionnement dépenses la somme totale de 1 559 530,00 €

En section de fonctionnement recettes la somme totale de 1 559 530,00 €

Détail des subventions aux associations pour 2023 :

Article	Designation de l'association	Montant prévu
6573	Syndicat de capture des animaux errants	1 700,00
6574	Ccas	5 500,00
6574-01	APE Ecole St-joseph	300,00
6574-02	APE école publique	300,00
6574-04	Classe découverte école publique	2 000,00
6574-03	Classe découverte école privée	660,00
6574-06	Basket	1 000,00
6574-07	Tennis	700,00
6574-08	Football	900,00
6574-09	Judo	700,00
6574-12	Activ'loisirs	1 000,00
6574-13	FNACA	200,00
6574-14	Donneurs de sang	300,00
6574-15	Club des aines	200,00
6574-11	Ogec	43 560,00
6574-16	Comité des fêtes	750,00
6574-05	ACCA	350,00
6574-17	Club d'éducation canine	350,00
6674-20	AVP	200,00
6674-22	Club moto les arsouilles	200,00
6574-21	St-Fé Running	200,00
6574-30	ADMR	200,00
6574-31	Personal training family	200,00
	Total	61 470,00

Compte tenu du fait que ce budget est équilibré tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement en dépenses et en recettes, Monsieur le Maire propose, après avoir fait lecture du détail par chapitre, et pour les subventions, du détail par article, d'adopter le budget primitif communal tel qu'il est présenté.

VOTE : UNANIMITE sur 16 votants